

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois centième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 31 mai 2012 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 6 SEPTEMBRE 2012

Procès-verbal de la trois centième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 31 mai 2012 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>vidéoconférence</i>)	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles		X
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Département des sciences infirmières et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières	X (<i>vidéoconférence</i>)	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>OBSERVATEURS :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	

INVITÉS :**PRÉSENT****ABSENT**

BLAIS, Xavier
Étudiant

X

BOURET, Antonin
Étudiant

X

DURAND, Janie
Étudiante

X

FOREST, Geneviève
Professeure – Département de psychoéducation
et de psychologie

X (point 3)

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 02.

Il mentionne que messieurs Xavier Blais et Antonin Bouret, de même que madame Jade Durand, désignés par l'AGE-UQO le 15 mai 2012 pour siéger à la commission des études à titre de membres représentant les étudiants, demeurent en attente de leur nomination par le conseil d'administration, et que dans l'intervalle, ils ont été conviés à siéger aujourd'hui à titre d'invités.

Le président informe également les membres que le traitement du point 13 sera devancé puisque la personne invitée à le présenter, madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie et vice-présidente du Comité d'éthique de la recherche, sera présente dès 9 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-quinzième (22 mars 2012), deux cent quatre-vingt-seizième (12 avril 2012), deux cent quatre-vingt-dix-septième (19 avril 2012), deux cent quatre-vingt-dix-huitième (26 avril 2012) et deux cent quatre-vingt-dix-neuvième (3 mai 2012) réunions
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains
- 4.- Modification au programme de maîtrise en éducation (3702, 3701, 3503)
- 5.- Modification du programme de baccalauréat (7127) et du certificat en administration (4122)
- 6.- Instrument pour l'évaluation de la prestation de la supervision des stages au doctorat en psychologie
- 7.- Modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117)
- 8.- Suspension des admissions au certificat en cybermuséologie (4742) et des inscriptions à la mineure en cybermuséologie (8742)
- 9.- Candidature de l'UQO pour accueillir le Congrès de l'ACFAS 2014
- 10.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification au mode de nomination des directions de département, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ainsi qu'à un ajustement aux régimes des études en lien avec le rôle du doyen des études
- 11.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 12.- Avis à l'Université du Québec à Montréal relativement à une modification aux conditions d'admission au doctorat en éducation
- 13.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification des règles encadrant la composition des conseils de module et des comités de programme
- 14.- Dépôt de document

14.1 Calendrier des réunions des organismes statutaires

15.- Période d'information et questions

16.- Prochaine réunion

17.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-quinzième (22 mars 2012), deux cent quatre-vingt-seizième (12 avril 2012), deux cent quatre-vingt-dix-septième (19 avril 2012), deux cent quatre-vingt-dix-huitième (26 avril 2012) et deux cent quatre-vingt-dix-neuvième (3 mai 2012) réunions

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-quinzième réunion, et ce, sans modification.

Un membre intervient préalablement à l'adoption des procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-seizième, deux cent quatre-vingt-dix-septième, deux cent quatre-vingt-dix-huitième et deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunions pour demander à ce que l'usage du terme « boycott étudiant », dans les interventions qui sont rapportées dans ces procès-verbaux, lorsqu'il faisait référence aux événements étudiants des derniers mois, soit remplacé par le terme « grève générale ». Le secrétaire général mentionne qu'il s'emploie à rapporter, dans les procès-verbaux, le plus fidèlement possible, les termes utilisés par les intervenants durant les séances de la commission des études.

Le recteur précise qu'il a toujours utilisé l'expression « boycott étudiant » et que c'est cette expression qu'il souhaite voir utiliser pour rapporter ses propos dans les procès-verbaux.

En ce qui a trait au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, il intervient pour mentionner qu'il utilise, de façon variable, dans ses interventions depuis le début du conflit étudiant, l'un des deux termes précités et précise du même coup n'avoir aucune objection à ce qu'il soit substitué, dans les propos qui lui sont attribués dans ces procès-verbaux, le terme « grève étudiante » à celui de « boycott étudiant ».

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par monsieur Paul Leduc Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-seizième réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

- Page CE-3 : Modifier « Laurent Paradis-Charrette » par « Laurent Paradis-**Charette** »;
- Remplacer dans les propos attribuables au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le terme « boycott » par le terme « grève »;
- Point 2 (p. CE-5) : Ajouter, à la fin du deuxième paragraphe, la phrase suivante, soit « La commission des études convient que ce projet de résolution ne doit pas être perçu comme une prise de position. ».

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

- Remplacer, dans les propos attribuables au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le terme « boycott » par le terme « grève »;

- Point 2 (p. CE-4) : Ajouter, entre les deux paragraphes, le paragraphe suivant, soit « Monsieur Paul Leduc Browne précise qu'il quitte la réunion prématurément en guise de protestation contre la tenue d'une réunion de la commission des études au moment où l'UQO est sous occupation policière et que ses membres courent un risque d'atteinte à leur sécurité physique. »
- Point 3 (p. CE-4) : Remplacer « 11 h 25 » par « 10 h 25 ».

Sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-huitième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

- Point 2 (p. CE-4) : Remplacer, dans le deuxième paragraphe, « AGE-UOQ » par « AGE-UQO »;
- Point 2 (p. CE-5) : Dans le cinquième paragraphe, remplacer « bâti » par « bâti ».

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent quatre-vingt-quinzième, deux cent quatre-vingt-seizième, deux cent quatre-vingt-dix-septième, deux cent quatre-vingt-dix-huitième et deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunions, les suites régulières ont été données.

3.- Avis au conseil d'administration relatif à une mise à jour de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

Madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie et vice-présidente du comité d'éthique de la recherche, est présente pour le traitement de ce point.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres qu'en décembre 2010, les trois organismes fédéraux de recherche, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), ci-après « les trois Conseils », ont procédé à la première révision complète de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC) depuis son adoption en 1998.

Puisque les établissements et leurs chercheurs sont tenus d'observer cette politique pour être admissibles au financement des trois Conseils à partir du 1^{er} juin 2012, l'UQO doit arrimer sa *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* à l'EPTC2 (2010) dès que possible.

Un projet de modification à la Politique a été élaboré par les membres du comité d'éthique de la recherche (CÉR) pour répondre aux exigences de l'EPTC2.

En conséquence, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement à la modification de la politique.

Il porte à l'attention de la commission la préoccupation exprimée par les membres du CÉR à l'égard du caractère indépendant de ses travaux. Il mentionne qu'il a été

convenu, de concert avec les membres du CÉR, que les modifications à la Politique, présentes et éventuelles, suivront le processus établi à l'UQO, soit l'approbation par la commission des études et par la suite celle du conseil d'administration. Afin d'éclairer au mieux la décision à prendre par le conseil d'administration, le CÉR pourra, le cas échéant, formuler des commentaires relativement à l'avis de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2222 concernant un avis au conseil d'administration relatif à une mise à jour de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Modification au programme de maîtrise en éducation (3702, 3701, 3503)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du programme de maîtrise en éducation (3702, 3701, 3503).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en octobre 2010.

La sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet lors de sa réunion du 4 mai 2012.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne la qualité du travail sous-jacent au projet présenté et mentionne que la modification proposée ajoutera à la cohérence de ce programme déjà bien développé et structuré. Un membre ajoute que les grands objectifs de ce projet de modification étaient de revoir la formule du tronc commun, de faire en sorte de mieux respecter les profils, de rationaliser les cours et de permettre à tous les professeurs d'intervenir dans la création du programme selon leur expertise.

Suite à l'interrogation d'un membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que la codification différente de la version du programme offert au campus de Saint-Jérôme est due à une exigence purement administrative.

Un membre questionne les raisons qui motivent le cantonnement des cours AND6183, *Femmes, éducation, et sociétés : perspectives nationales et internationales*, AND6203, *Séminaire : action professionnelle, problématique et recherche* et AND6223, *Séminaire : défis et innovation en éducation des adultes*, à la concentration en andragogie. Ces cours optionnels devraient selon lui être accessibles à tous les étudiants du programme de maîtrise en éducation. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumettra, lors de la prochaine réunion, les descriptifs de ces cours afin d'éclairer la commission des études.

Le vice-recteur commente le libellé du programme qui utilise la mention « sans mémoire ». Il suggère aux membres que la réflexion soit poursuivie afin d'éviter, tant que possible, l'utilisation d'un libellé qui peut donner à croire qu'on souhaite définir le programme par ce qu'il n'est pas plutôt que de chercher à utiliser un titre qui réfère au contenu de la formation réellement offerte. Il indique que la réflexion à ce sujet pourrait se poursuivre de façon à proposer éventuellement un libellé amendé pour éviter cette problématique.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc Browne, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2212 concernant une modification au programme de maîtrise en éducation (3702, 3701, 3503); laquelle est jointe en appendice.

5.- **Modification du programme de baccalauréat (7127) et du certificat en administration (4122)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de baccalauréat (7127) et de certificat en administration (4122).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en août 2009.

La sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet lors de sa réunion du 4 mai 2012.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'offre des programmes de premier cycle en administration à Saint-Jérôme, il est recommandé de ne plus continger l'admission à ce campus.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que les admissions pour le trimestre d'automne 2012 ayant été faites sur la base du programme déjà existant, il recommande que le programme renouvelé ne soit offert qu'à partir du trimestre d'automne 2013.

Un membre se dit surpris de constater qu'une des conditions d'admissions sur la base des études universitaires comporte une moyenne générale de 2,0 sur 4,3, ce qui constitue selon lui un risque que ces étudiants éprouvent, dans leur cheminement universitaire, des difficultés importantes entraînant un risque élevé d'échec. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que cette condition, déjà en place depuis nombre d'années, n'a pas été modifiée. Il indique qu'il pourrait être envisagé de procéder à une analyse du cheminement des étudiants qui ont déjà été admis avec un profil, à l'admission, identique en terme de moyenne académique, en vue d'évaluer les risques qu'ils courent dans leurs études. Il souligne qu'une telle démarche devrait viser tous les programmes de premier cycle partageant une telle condition d'admission. Selon les résultats d'une telle analyse, le seuil de 2,0 pourrait alors être revu, et ce, pour l'ensemble des programmes. Une telle modification exigera que le dossier soit à nouveau présenté à la commission des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe également les membres de la commission que des démarches sont en cours afin d'évaluer la faisabilité de l'offre du profil coopératif au baccalauréat en administration. L'offre d'un tel profil serait susceptible de permettre à l'UQO de développer davantage des relations avec le milieu industriel et organisationnel de la région des Laurentides. Pour le moment, il est recommandé de continuer à offrir le profil coopératif seulement à Gatineau.

Monsieur Juan Salazar-Clavel, professeur au Département des sciences administratives souligne le travail rigoureux et de très grande qualité accompli par madame Francine Rancourt, directrice du module de l'administration. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne également la contribution du professeur David Tessier.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2213 concernant une modification du programme de baccalauréat (7127) et du certificat en administration (4122); laquelle est jointe en appendice.

6.- Instrument pour l'évaluation de la prestation de la supervision des stages au doctorat en psychologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention de la commission des études un projet d'instrument pour évaluer la prestation de la supervision des stages au doctorat en psychologie. Ce questionnaire d'évaluation a été recommandé par le comité de programme du doctorat en psychologie.

En conformité avec l'article 7 de la politique relative à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, les instruments d'évaluation doivent être approuvés par la commission des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études d'accepter ce nouvel instrument qui est adapté à l'évaluation des activités spécifiques du programme de doctorat en psychologie.

Il est convenu en séance de modifier certaines questions de la première partie de l'*Évaluation de la supervision de stages par les étudiantes et les étudiants du doctorat en psychologie*, notamment :

- Question 12 : Scinder celle-ci en deux, soit « Le superviseur s'assure que les stagiaires précisent un plan d'intervention pour chaque client » et « Le superviseur s'assure que les stagiaires respectent le plan d'intervention ou le modifient en fonction de nouvelles données colligées en cours d'intervention »;
- Question 13 : Remplacer « Le superviseur corrige les rapports qui lui sont soumis par les stagiaires et il respecte les délais entendus convenus pour la remise des rapports corrigés » par « Le superviseur corrige les rapports qui lui sont soumis par les stagiaires et il respecte les délais convenus pour la correction »;
- Question 20 : Remplacer le terme « rendement » par « prestation ».
- Il est également convenu de porter à l'attention des promoteurs du projet que les questions 17 et 18 sont très similaires et nécessitent des précisions.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2214 concernant un instrument pour l'évaluation de la prestation de la supervision des stages au doctorat en psychologie; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études la proposition de modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117).

Le cours *DEG1073 Affiche*, obligatoire à la formation des bacheliers en enseignement des arts, est un cours de troisième année en design graphique. Il est proposé de remplacer ce dernier par le cours *DEG1003 Fondements pratiques*, qui correspond davantage aux besoins des étudiants en enseignement des arts.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2215 concernant une modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117); laquelle est jointe en appendice.

8.- **Suspension des admissions au certificat en cybermuséologie (4742) et des inscriptions à la mineure en cybermuséologie (8742)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études la proposition de suspension des admissions au certificat en cybermuséologie (4742) et des inscriptions à la mineure en cybermuséologie (8742).

L'unité de gestion des programmes de premier cycle en arts constate que les programmes en cybermuséologie attirent peu d'étudiants. De plus, les ressources professorales de l'ÉMI sont insuffisantes pour développer les formations en cybermuséologie dans l'immédiat.

À l'heure actuelle, deux étudiants suivent la formation du certificat en cybermuséologie. Les dispositions ont été prises pour permettre à ces derniers de terminer leur formation.

Un membre indique que la sous-commission des études avait exprimé des réserves importantes à l'égard de la viabilité de ces programmes d'études et recommande qu'une plus grande attention soit portée aux opinions qu'elle formule.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il accorde personnellement une très grande importance aux avis formulés par la sous-commission des études. En outre, il veille à ce que les résumés des travaux de la sous-commission soient disponibles dans les dossiers présentés à la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2216 concernant la suspension des admissions au certificat en cybermuséologie (4742) et des inscriptions à la mineure en cybermuséologie (8742); laquelle est jointe en appendice.

9.- Candidature de l'UQO pour accueillir le Congrès de l'ACFAS 2014

Le doyen de la recherche informe les membres que le congrès annuel de l'ACFAS est le plus important rassemblement du savoir de la Francophonie, accueillant environ 6 000 personnes sur cinq jours. Presque toutes les universités au Québec ont déjà accueilli le congrès de l'ACFAS.

La suggestion d'accueillir ce congrès à l'UQO a été initiée par le comité de la recherche et de la création en 2010. Une étude de faisabilité a été réalisée au début de 2011, en tenant compte des attentes de l'ACFAS et de l'expérience des récents congrès. L'analyse a démontré que l'UQO ne dispose pas de suffisamment de salles pour répondre aux besoins de cet événement et des discussions ont été entreprises avec la permanence de l'ACFAS afin d'identifier des pistes de solutions. Au début de 2012, l'ACFAS a suggéré de tenir le congrès un peu plus tard au mois de mai, de façon à ce qu'une partie des activités puissent se tenir dans les locaux du Cégep de l'Outaouais. Le Cégep a confirmé son intérêt à collaborer au printemps 2012.

Le comité de la recherche et de la création a émis le 17 mai 2012 un avis favorable à ce que l'UQO propose sa candidature, avec la collaboration du Cégep de l'Outaouais, pour accueillir le congrès annuel de l'ACFAS du 19 au 23 mai 2014. Cet événement procurerait à l'UQO une très grande visibilité auprès des milieux scientifiques et du grand public. De nombreux médias, au plan national et international, couvrent ce congrès.

Une telle organisation exige une forte mobilisation de l'établissement hôte, ainsi que de la communauté régionale. Un organigramme du comité d'organisation proposé pour accueillir le congrès 2014 est présenté aux membres. Notamment, environ 200 bénévoles, étudiants et employés, seront nécessaires pour accueillir les congressistes, faciliter leur séjour et soutenir le déroulement des activités. Tous les locaux de classes de l'UQO à Gatineau et plusieurs du Cégep de l'Outaouais devront être réservés pour les activités du congrès. Le calendrier des activités d'enseignement du trimestre d'été 2014 à l'UQO aux deux campus de Gatineau devra être établi de façon à libérer les espaces pour la période du congrès.

L'ACFAS assure une partie de l'organisation, notamment la publicité de l'évènement, les inscriptions, le site Internet, la coordination du programme scientifique et du plan de communication. Un protocole d'entente sera convenu entre les parties afin de préciser les rôles de chacun.

La contribution du Cégep de l'Outaouais inclut une participation dans chacun des comités, l'utilisation d'une vingtaine de salles de classe avec l'équipement multimédia requis pour les conférences qui se tiendront au Cégep, les frais d'installation et d'entretien de leurs locaux, l'accueil du cocktail de reconnaissance du jeudi, ainsi qu'une contribution financière de 20 % de la dépense nette pour le congrès. Un estimé budgétaire est présenté aux membres.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la présence du Cégep de l'Outaouais est vue de façon très positive par l'ACFAS étant donné la dynamique par laquelle les cégeps participent de plus en plus à l'effort de recherche. Il ajoute que ce projet nécessitera une charge de travail importante pour plusieurs personnes à l'UQO et impliquera la sollicitation de nombreux bénévoles au sein de l'Université. Il se dit toutefois confiant qu'un tel projet étalé sur une période de deux ans constitue un objectif collectivement sain pour tous les membres de la communauté universitaire.

Le recteur souligne que la mobilisation étudiante bénévole sera essentielle à la réussite de cet événement.

Un membre manifeste certaines inquiétudes quant à la tenue de cet événement. Il soulève le danger que la collaboration de l'UQO avec le Cégep de l'Outaouais ne soit perçue, dans l'œil du public, comme un aveu de l'incapacité de l'UQO à organiser seule le congrès de l'ACFAS. Il souligne par ailleurs que ses propos ne visent aucunement à déprécier le Cégep et l'apport qu'il pourrait avoir dans l'organisation d'un tel congrès. Il dit également douter que l'UQO possède les ressources professorales suffisantes pour combler tous les besoins de l'ACFAS et mentionne ne pas croire que les membres de la communauté universitaire soient prêts à entamer ce projet collectif en raison des événements difficiles survenus à l'UQO dans le contexte de la grève générale étudiante contre la hausse des droits de scolarité. Pour toutes ces raisons, il est d'avis qu'il serait plus avisé de reporter la tenue du congrès de l'ACFAS à une année ultérieure.

Un membre se dit au contraire fort enthousiaste à l'idée d'accueillir l'ACFAS en nos murs et ajoute que la collaboration avec le Cégep constitue une opportunité intéressante de raffermir le partenariat amorcé il y a plusieurs années.

En réponse à la question d'un des membres, le doyen de la recherche précise que suite à une consultation menée auprès des professeurs quant à leur intérêt à participer à l'organisation et aux activités de l'ACFAS, plus d'une vingtaine de professeurs se sont montrés intéressés et plusieurs autres ont également démontré un intérêt si leurs disponibilités le leur permettaient. Il ajoute que des professeurs de l'Université du Québec à Montréal se sont dits prêts à aider en cas de besoin.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute que l'UQO recevra l'appui du siège social de l'Université du Québec pour la préparation du congrès.

Selon un membre de la commission, des enjeux socioaffectifs et relationnels, en lien avec les événements difficiles survenus à l'UQO dans le contexte de la grève générale étudiante contre la hausse des droits de scolarité, ne permettront pas à la direction de recruter le nombre de professeurs requis pour l'organisation du congrès. À son avis, ces derniers consacreront leurs efforts à soutenir les étudiants qui, selon lui, ont été injustement traités et déploieront leurs énergies à défendre leurs intérêts et leurs droits.

À la lumière de ces échanges, et compte tenu que la réussite de ce projet nécessite une forte mobilisation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose de reporter cette décision et de poursuivre la consultation auprès des professeurs. Le recteur approuve cette proposition qu'il qualifie de très sage et souhaite savoir à quel moment l'ACFAS doit recevoir la réponse définitive de la part de l'UQO. Le doyen de la recherche précise que l'ACFAS s'attend à une réponse d'ici la fin de l'été ou au début de l'automne.

Un membre convient qu'il s'agit d'une sage décision, mais s'interroge sur la faisabilité d'une consultation auprès des professeurs durant l'été en raison des vacances et suggère de reporter la candidature de l'UQO à 2015-2016.

Les membres conviennent à l'unanimité de reporter le traitement de ce point concernant la candidature de l'UQO pour accueillir le Congrès de l'ACFAS 2014 à une prochaine réunion de la commission des études.

10.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification au mode de nomination des directions de département, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ainsi qu'à un ajustement aux régimes des études en lien avec le rôle du doyen des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres de la commission des études un projet visant à revoir les modes de nomination des directions de département, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs. Le projet comporte une modification du règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ainsi que des ajustements aux régimes des études en lien avec le mode de nomination de ces personnes. Ce projet comporte aussi un amendement aux régimes des études en lien avec le rôle du doyen des études. Finalement, le projet propose une mise à jour des regroupements des programmes par unité.

Ce projet a été soumis à une consultation dont les résultats sont présentés en annexe au dossier. Bien que peu de réactions aient été reçues dans le cadre de cette consultation, un examen de ces réactions montre que le projet a reçu un accueil favorable.

Le vice-recteur résume le contexte ayant mené à ce projet et en décrit les grandes lignes.

Il précise que, depuis quelques années, on a assisté à une multiplication de situations qui laissent croire à une distanciation du corps professoral vis-à-vis les dimensions touchant la santé des programmes d'études. Dans certains cas, cette distanciation s'est traduite par des fossés où les modules ont choisi des orientations mal partagées avec les professeurs œuvrant au sein des programmes. Dans d'autres cas, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ont éprouvé des difficultés à obtenir une certaine collaboration des professeurs quant aux réflexions à mener sur l'évolution de la programmation. L'expérience démontre qu'une étroite collaboration entre les modules et les départements est requise et qu'en situation de collaboration déficiente, l'ensemble des activités d'un secteur en souffre.

Ces considérations amènent à souhaiter un plus grand rapprochement de la gestion des programmes par rapport à l'ensemble du corps professoral.

Le projet propose donc de confier aux assemblées départementales le soin de désigner les professeurs à qui l'on confie des fonctions de direction de module et de responsable de programmes de cycles supérieurs.

Pour y arriver, on propose de remplacer le *Règlement concernant l'élection des directeurs de département* par un nouveau *Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs*.

De plus, on propose d'ajuster le *Régime des études de premier cycle* et le *Régime des études de cycles supérieurs* afin de référer à ce nouveau règlement.

Finalement, ce mode de fonctionnement exige qu'un lien soit établi entre chaque unité de gestion de programme (module ou unité de gestion de programmes de cycles supérieurs) et le département d'où devrait provenir le professeur qui serait désigné pour assumer la fonction de directeur de module ou de responsable de programmes de cycles supérieurs.

Le projet propose aussi un mode de nomination des professeurs occupant des fonctions de direction adjointe de module ou de responsable adjoint de programmes de cycles supérieurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il est aussi proposé de revoir la façon dont est présenté le rôle du doyen des études au sein du *Régime des*

études de premier cycle et du *Régime des études de cycles supérieurs*. Les modifications suggérées font en sorte de préciser que le doyen des études agit sous la responsabilité du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, conformément à notre structure organisationnelle. De plus, on vient préciser l'étendue des responsabilités du doyen des études en regard de celles du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche relativement aux régimes des études.

Le vice-recteur souligne également que le projet comporte un nouveau tableau présentant l'ensemble de l'organisation de la gestion des programmes à tous les cycles. Pour chaque unité, un département est identifié comme étant le département responsable de la nomination de la professeure ou du professeur qui assumera la direction ou la responsabilité de cette unité.

Ce tableau comporte une nouvelle unité, l'*Unité de gestion du programme de deuxième cycle en sciences forestières*. Cette nouvelle unité est rendue nécessaire avec l'ouverture du nouveau programme de Maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers.

Un membre, qui juge que le mode de nomination actuel est très sain, informe la commission de son désaccord envers ce projet de modification et de son intention de voter contre son adoption. Il est d'avis que le projet, qui écarte les étudiants du processus, créera une logique hiérarchique entre les départements et les unités de gestion des études. Il s'inquiète de la pression que subiront les directions de module et les responsables de programme dans un tel contexte.

Le recteur précise que d'autres constituantes de l'UQ ont déjà procédé à de pareilles modifications et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que les comités de programmes et les conseils de modules, qui ont pris part à la consultation, n'ont émis aucun commentaire défavorable.

Un membre est quant à lui d'avis que le projet présente de nombreux aspects très positifs. Il indique qu'il considère dommage d'écarter les étudiants de la décision de nomination, mais que dans l'ensemble les avantages du mode proposé sont plus significatifs que les inconvénients qui lui sont intrinsèques.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Sinclair, les membres conviennent à la majorité (pour : 8 – contre : 1) d'adopter la résolution 300-CE-2218 concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification au mode de nomination des directions de département, des directions de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs ainsi qu'à un ajustement aux régimes des études en lien avec le rôle du doyen des études; laquelle est jointe en appendice.

11.- Habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études les recommandations du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 8 mai 2012. Sur l'ensemble des demandes étudiées, un dossier est toujours en traitement par le comité d'habilitation.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que le tableau présenté au dossier fait état de tous les professeurs ayant une habilitation à l'encadrement.

Toutefois, il précise que dans le cas du doctorat en relations industrielles, les discussions se poursuivent avec l'Université Laval afin d'obtenir l'information détaillée.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2219 concernant l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

12.- Avis à l'Université du Québec à Montréal relativement à une modification aux conditions d'admission au doctorat en éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études un projet d'avis à l'UQAM relativement à une modification aux conditions d'admission au doctorat en éducation.

Le Comité de programme du doctorat en éducation, programme offert en association, demande aux Commissions des études de l'UQTR, de l'UQO, de l'UQAR, de l'UQAC et de l'UQAT de recommander à la commission des études de l'UQAM les modifications proposées dans le document « Modifications au règlement du programme de doctorat concernant les modalités d'admission ».

Cette modification consiste à admettre au doctorat en éducation, de façon exceptionnelle et sous réserve de réalisations scientifiques hors du commun, des étudiants qui détiennent un grade de premier cycle, mais qui ne possèdent pas un grade de deuxième cycle. Des procédures particulières d'admission concernant l'étude de ces candidatures sont prévues dans de tels cas.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que le projet de résolution a été formulé de façon à bien démontrer le caractère exceptionnel de ce type d'admission. Selon lui, il importe que l'Université évite absolument de dévaloriser les diplômes de deuxième cycle en laissant entrevoir qu'ils ne sont pas requis pour l'accès au troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2220 concernant un avis à l'Université du Québec à Montréal relativement à une modification aux conditions d'admission au doctorat en éducation; laquelle est jointe en appendice.

13.- Avis au conseil d'administration relativement à une modification des règles encadrant la composition des conseils de module et des comités de programme

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres de la commission des études un projet d'avis au conseil d'administration relativement à une modification des règles encadrant la composition des conseils de module et des comités de programme.

Le texte actuel des régimes des études fait en sorte que le nombre de personnes provenant du milieu doit être strictement inférieur au quart du nombre de personnes provenant de l'Université (professeurs, personnes chargées de cours et étudiants). Ainsi, lorsqu'un comité de programme comprend deux professeurs et deux étudiants, donc quatre membres internes, il ne peut y avoir aucun membre de l'extérieur de l'Université. De plus, lorsqu'un conseil de module comprend quatre membres professeurs ou personnes chargées de cours et quatre étudiants, soit huit membres internes, il ne peut y avoir qu'une seule personne provenant de l'extérieur de l'Université.

Or, en pratique, on constate qu'une interprétation mathématiquement erronée de cette règle a été appliquée. En effet, la composition de certains comités de programme a été confirmée par le Décanat des études avec une composition de cinq membres, soit deux professeurs, deux étudiants et une personne de l'externe. De plus, dans certains cas,

des conseils de module sont composés de dix membres, soit quatre professeurs ou personnes chargées de cours, quatre étudiants et deux membres externes.

Cette situation a été relevée récemment et la conformité règlementaire de la composition d'un conseil de module a été soulevée. Il convient donc de clarifier l'orientation à retenir et aussi à valider les décisions qui auraient été prises par des comités où le nombre de membres externes aurait été égal au quart du nombre des autres membres.

Le mode de gouvernance des dossiers de gestion des études à l'UQO amène le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à recommander que les comités de programme puissent toujours comporter au moins une personne de l'externe. En conséquence, il est recommandé de modifier le texte des règlements afin de favoriser cette présence. Dans le même esprit, la présence de deux membres provenant du milieu au sein de certains conseils de module pourrait apporter une contribution intéressante en lien avec les réflexions sur des programmes ayant des finalités professionnelles.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CE-2221 concernant un avis au conseil d'administration relativement à une modification des règles encadrant la composition des conseils de module et des comités de programme; laquelle est jointe en appendice.

14.- Dépôt de document

14.1 Calendrier des réunions des organismes statutaires

15.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avise les membres que les conseils subventionnaires fédéraux, en réponse à la lettre qu'il leur faisait parvenir le 2 mai dernier et qui les avisait de la conformité de la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* de l'UQO au Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche et du malaise soulevé par certaines exigences, ont précisé que seules les allégations comportant des risques exceptionnels devaient être divulguées. Cette mesure permet ainsi aux établissements de porter un jugement et d'éviter la divulgation de plaintes frivoles.

Il commente les plus récents développements concernant la mise sur pied de nouveaux programmes à l'Université. Il informe d'abord les membres que la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CREPUQ a donné un avis favorable, assorti de trois conditions, au programme de doctorat en administration – gestion de projet. La confirmation du financement des effectifs étudiants constitue la prochaine étape vers l'ouverture de ce programme.

La CEP a également formulé un avis favorable à l'égard du projet de maîtrise interdisciplinaire en arts, et ce, sous réserve de se conformer aux 11 conditions imposées, dont l'une requiert la suppression du terme « interdisciplinaire » dans le libellé du titre du programme. Le contenu du programme ne justifie pas, selon la CEP, l'utilisation de ce terme.

L'avis de la CEP concernant les projets de baccalauréat en génie électrique et de maîtrise en études langagières devrait être acheminé à l'UQO sous peu.

Le vice-recteur se dit heureux d'annoncer que l'UQO pourra finalement offrir le programme de maîtrise en enseignement secondaire puisque le comité d'agrément du CAPFE a récemment donné son accord. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit auparavant sanctionner la décision, ce qui devrait être fait sous peu.

Il commente le document de travail intitulé *Aménagement du trimestre d'automne 2012 – projet pour discussion* déposé en séance. Il explique notamment qu'en raison de l'arrivée tardive de nombreux finissants des cégeps qui ne termineront leur formation

collégiale qu'en septembre 2012, l'élaboration d'un projet d'amendement au calendrier universitaire est en cours. Le projet envisagé prévoit un début de trimestre en deux temps, soit, globalement, un premier pour les étudiants qui ne sont pas des nouveaux étudiants en provenance des cégeps (horaire inchangé) et un second pour les finissants des cégeps (1^{er} octobre 2012). Ces derniers devraient normalement suivre un total de 12 crédits pour ce trimestre étant donné que les cours qu'ils suivront s'échelonnent sur 12 semaines. Le projet est construit de telle sorte que les trimestres subséquents ne seront pas affectés.

Le recteur avise les membres que la commission des études et le conseil d'administration seront invités à officialiser cette modification dans les prochains jours. En conséquence, il est prévu qu'une réunion extraordinaire de la commission des études soit convoquée à ce sujet.

16.- Prochaine réunion

Une réunion (spéciale) aura lieu le lundi 18 juin 2012 à 12 heures et la prochaine réunion régulière se tiendra le 6 septembre 2012 à 9 heures.

Les membres sont avisés qu'une réunion spéciale additionnelle, en lien avec le début du trimestre d'automne 2012, pourrait se tenir avant le 18 juin 2012.

17.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 10.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt

Le secrétaire, Luc Maurice